

REIGNAC-SUR-INDRE, le 28 septembre 2020

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le Lundi 5 Octobre 2020 à 20h00.

- Demande de subvention de la part de la Société Protectrice des Animaux
- Groupement de commande CCLST Voirie 2021
- Commission Locale Action Sociale
- Remboursement de frais de route
- Ouverture d'une opération d'investissement Agencement Bureau d'Accueil
- Ouverture d'une opération d'investissement Isolation Phonique de la Cantine
- Modification de crédits
- Avis de la Chambre Régionale des Comptes
- Questions diverses
 - Recrutement pour remplacement au service cantine
 - Point sur les dossiers d'urbanisme en cours
 - Réception du bulletin municipal de Reignac (16)
 - Nouveau bureau de l'Association Puzzle

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et de vous munir d'un masque et stylo personnel à encre noire, du gel hydro alcoolique sera à votre disposition sur les tables.

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie à Reignac-sur-Indre sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2020

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Valérie POMMÉ, Olivier VERDONCK, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Laurence MARCHAND HURAU, Anne LE TIEC, Aurélie ROY, Carole GIRAUD, Julien BOCHEREAU.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Philippe DRUET a donné procuration à Loïc BABARY, Éric GUILLAUME-TELL a donné procuration à Patrick GIRAULT.

ABSENT : //

Monsieur Julien BOCHEREAU a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 72/2020

Demande de subvention de fonctionnement de la part de la SPA – Société Protectrice des Animaux

Monsieur le Maire expose avoir reçu de la part de la Société Protectrice des Animaux, basée à Luynes pour l'Indre-et-Loire, une demande de subvention pour 2021 qu'elle espère d'environ 120€ à 160€.

Cette année encore notre commune s'est mise en relation avec la SPA concernant la prolifération des chats sauvages errants, aussi propose-t-il de leur verser dans un premier temps 100€ pour l'année 2020 et d'étudier leur demande pour 2021 avec les autres subventions aux associations dès mars ou avril 2021.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(15 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **DIT** que la commune verse 100 € de subvention à la SPA ;
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2020.

Le Maire

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 08/10/2020
et de la publication le 08/10/2020*



Délibération n° 73/2020**Groupement de commande Voirie 2021**

Le Maire donne la parole à Monsieur Patrick Girault, Adjoint en charge des travaux de voirie, qui expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la Communauté de Communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique. Ce groupement de commandes a été constitué depuis 2018 et il est proposé de le renouveler. Il serait composé de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la Communauté de Communes qui souhaitent y adhérer.

Monsieur Girault expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2021 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de Communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. Par contre, chaque adhérent est chargé de l'exécution technique et financière des marchés chacun exécute les marchés en son nom propre et pour son compte.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour 2021 et de l'autoriser à signer la convention.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(13 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la Communauté de Communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes annexée.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 08/10/2020
et de la publication le 08/10/2020*



Délibération n° 74/2020**Commission Locale d'Action Sociale**

Madame Christine Beffara, Première Adjointe, expose que lors de sa séance du 08 juin 2020 le présent Conseil Municipal dans sa délibération n°29/2020 avait désigné les membres du comité consultatif en charge des affaires sociales soient le Président de droit : Loïc BABARY, Maire et les Membres : Christine BEFFARA, Valérie POMMÉ, Laurence MARCHAND HURAUULT.

Ce comité a pour but principalement d'instruire des dossiers de demande d'aide sociale.

Le conseil d'administration du CIAS demande à ce que ce comité porte le même nom dans toutes les communes soit le nom de Commission Locale d'Action Sociale – CLAS - et a confirmé que ces commissions peuvent être constituées d'élus et de personnes extérieures si c'est un souhait de la municipalité.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(13 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **DIT** que le comité consultatif en charge des affaires sociales s'appelle dorénavant Commission Locale d'Action Sociale avec le Président de droit : Loïc BABARY, Maire et les Membres : Christine BEFFARA, Valérie POMMÉ, Laurence MARCHAND HURAUULT.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 08/10/2020
et de la publication le 08/10/2020*



Délibération n° 75/2020**Remboursement de frais de route pour les employés municipaux**

Monsieur le Maire expose la demande écrite de l'agent qui a remplacé un congé maladie dans le service entretien des bâtiments et restauration scolaire, et qui a utilisé son véhicule personnel pour faciliter son travail sur la commune et transporter parfois également une collègue.

Après vérification cet agent a fait lors de son contrat de remplacement 36 km en tout avec son véhicule du 3 février 2020 au 24 juillet 2020 (y compris période de la crise sanitaire donc d'inactivité). Monsieur le Maire propose de lui verser la somme de 15€ qui correspond à l'indemnisation due selon l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de l'Etat.

Monsieur le Maire dit que depuis des années il y a un agent du service entretien des bâtiments qui utilise son véhicule personnel afin de se déplacer entre les deux bourgs de notre commune plus rapidement et ainsi à l'abri des aléas météorologiques. Depuis quelques années la commune lui versait 50€ (55€ en 2020) pour indemnisation forfaitaire du carburant. Or récemment suite à un congé maladie nous nous sommes aperçus que cette façon de faire n'était pas juste pour les agents embauchés en contrat de remplacement sur parfois quelques semaines ou mois seulement.

Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur la question et d'octroyer une indemnisation forfaitaire qui sera versée pour un mois complet de travail au sein de service entretien des bâtiments à un agent qui utiliserait son automobile personnelle sur le territoire communal et ce à des fins professionnelles à raison de 2€ par semaine complète de travail. Il indique cependant que cette somme sera versée tous les 6 mois pour les agents qui auront des contrats de plus de 6 mois afin de réduire les coûts de traitement administratifs de cette indemnisation forfaitaire.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(13 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **DIT** que 15€ seront versés à Madame Manon DUTARDRE pour indemniser ses frais de route ;
- **DIT** que l'indemnisation versée pour l'utilisation d'un véhicule automobile personnel par un agent dans le cadre de ses fonctions au sein du service Entretien des Bâtiments sera de 2€ pour une semaine complète d'utilisation, et versée en fin de contrat ou tous les 6 mois pour le personnel bénéficiant d'un contrat de travail de plus de 6 mois .

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 08/10/2020
et de la publication le 08/10/2020*



Délibération n° 76/2020**Ouverture d'une opération d'investissement : Agencement du poste d'accueil**

Monsieur le Maire expose que suite à la décision du conseil municipal de créer un emploi d'Agent d'Accueil et de Gestion Administrative, un nouvel agent a été recruté et qu'il convient maintenant d'agencer l'espace « Accueil » de la Mairie en achetant du nouveau matériel de bureau (mobilier et informatique) pour que cet agent puisse travailler convenablement.

Différents devis ont été demandés à divers fournisseurs et il convient de prévoir environ 7 000€.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(13 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **OUVRE** une nouvelle opération d'investissement n° 280 – Agencement Poste Accueil ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits comme décrit ci-dessous :

Section Investissement

Compte 020 – dépenses imprévues : - 7 000 €

Compte 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique : +3 500 €

Compte 2184 - Mobilier : + 3 500 €

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 08/10/2020
et de la publication le 08/10/2020*



Délibération n° 77/2020**Ouverture d'une opération d'investissement : Isolation Phonique de la Cantine**

Monsieur le Maire donne la parole au 3^{ème} Adjoint en charge des bâtiments Monsieur Olivier Verdonck, qui expose qu'il a rencontré deux entreprises afin d'étudier une possible isolation phonique de la cantine

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(14 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **OUVRE** une nouvelle opération d'investissement n° 281 – Isolation Phonique de la Cantine
- **DIT** que les crédits seront inscrits comme décrit ci-dessous :

Section Investissement
Compte 020 – dépenses imprévues : - 5 000 €
Compte 21318 – Autres bâtiments publics : + 5 000 €

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 08/10/2020
et de la publication le 08/10/2020*



Délibération n° 78/2020**Modifications de crédits**

Monsieur le Maire expose que le crise sanitaire que traverse notre pays est source de nombreuses dépenses imprévues bien entendu lors du vote du budget.

A ce jour pour notre commune ce n'est pas loin de 10 000€ de dépenses supplémentaires que représentent masques, gants, gel ou solution hydro alcoolique, poubelles fermées et à pédales, savon liquide et papier main, bacs plastiques à couvercles, surcoût sur chaque repas pris à la cantine scolaire imposé par le prestataire, et cette liste n'est pas exhaustive !

Ainsi en comptabilité de fonctionnement toutes ces dépenses ont-elles été passées au compte 60632 : Fournitures de petit équipement et Monsieur le Maire propose de créditer ce compte de 10 000€.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(15 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **DIT** que les crédits seront inscrits comme décrit ci-dessous :

Section Fonctionnement

Compte 022 – dépenses imprévues: - 10 000 €

Compte 60632 – Fournitures de petit équipement : + 10 000 €

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 08/10/2020
et de la publication le 08/10/2020*



Délibération n° 79/2020**Avis Chambre Régionale des Comptes**

Monsieur le Maire expose les faits qui ont opposé la Commune de Saint Avertin à celle de Reignac-sur-Indre.

En effet la commune de Saint Avertin a scolarisé un enfant en classe de CM1 en son établissement pour l'année scolaire 2006-2007, puis la famille de l'enfant aurait établi sa résidence dans notre commune sans toutefois ne jamais se présenter ou se faire connaître auprès des services de la mairie de Reignac.

La commune de Saint Avertin s'est alors estimée fondée à demander à la commune de résidence la prise en charge de l'intégralité des frais de scolarité occasionnés lors de l'année scolaire, estimés par elle à 476€ (titre de recette n°1173 du 24 septembre 2007).

Notre commune s'est opposée à son règlement puisqu'aucun accord entre la commune d'accueil et celle de résidence n'avait été demandé et donc établi.

C'est ainsi qu'en août 2020, et après s'être régulièrement opposée pendant 13 ans au règlement de ce titre, la commune de Reignac-sur-Indre a été informée que la Préfète d'Indre-et-Loire avait saisi la Chambre Régionale des Comptes au motif qu'elle serait redevable de la somme de 490€, correspondant à la participation financière en 2006-2007 de frais de scolarité de la commune de Saint-Avertin (la Chambre Régionale des Comptes disposant d'un délai d'un mois pour formuler ses propositions et avis).

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
(16 présents, 15 votants, 15 votes Pour)

- **RECONNAIT** être informé de la recevabilité de la saisine de la Préfète d'Indre-et-Loire sur le fondement de l'article L.1612-15 du CGCT ;
- **RECONNAIT** être informé du constat de la Chambre régionale des Comptes précisant que la dépense de 490€ rectifiée à 476€ ne présente pas de caractère obligatoire pour la commune de Reignac-sur-Indre ;
- **ACCEPTE** comme le confirme la Chambre Régionale des Comptes qu'il n'y ait pas lieu d'inscrire cette dépense au budget de la commune de Reignac-sur-Indre.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 08/10/2020
et de la publication le 08/10/2020*



Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre anonyme adressée au Président de Reignac Pétanque Club et à lui-même.

Mr le Maire donne connaissance de la constitution du nouveau bureau de l'Association Puzzle, association importante pour notre commune. Mr le Maire remercie tous les membres de cette association pour leur investissement.

Il indique avoir reçu quelques exemplaires du bulletin municipal de Reignac en Charentes et en profite pour rappeler aux conseillers l'organisation par notre municipalité de l'échange entre les deux communes l'année prochaine le weekend de Pentecôte.

Concernant le projet d'aménagement de l'aire de jeux, Monsieur Bochereau indique que les commandes des quatre nouveaux jeux ont été effectuées et que dans ce cadre les pièces pour remettre en état les jeux existants ont été offertes par le fournisseur. La commission doit encore travailler sur la réalisation du cheminement piétonnier intérieur.

Monsieur le Maire fait le point de la gestion du personnel et indique que suite à un programme de formation et une absence pour intervention chirurgicale nous sommes à la recherche de deux collaborateurs pour le temps méridien à la cantine.

Projet Métamorphose : avec Madame Beffara, Mr le Maire a rencontré Monsieur le Sous-Préfet suite à une demande entretien avec Madame la Préfète, avec les élus de Courçay ceux de Cigogné n'ayant pas souhaité être associés à cette réunion afin de faire le point sur l'état d'avancement du projet de méthanisation sur la commune de Courçay. Monsieur Girault et Madame Beffara ont quant à eux représenté notre commune lors d'un rendez-vous avec les élus de Cigogné qui émettaient des réserves sur le transport des digestats liquides par camions, mais il semble que les porteurs de projet aient réaffirmé qu'ils seraient transportés par canalisation. A ce jour notre commune n'a plus de nouvelles des porteurs de projet depuis le 2 décembre 2019. D'autre part après vérification dans les archives de la commune de Courçay, il semble qu'une partie du chemin rural n°1 dit de Courçay à Cigogné qui doit servir d'accès au projet appartient en fait en mitoyenneté aux communes de Courçay et de Reignac. Lors du rendez-vous avec la Sous-préfecture de Loches les élus ont accepté de participer à une instance de concertation pour étudier un déplacement du projet et non la faisabilité du projet présenté initialement.

Madame Beffara fait le point des dossiers d'urbanisme en cours d'instruction depuis le 17 juillet 2020 date de reprise de l'instruction notifiée par l'État soit : 2 Permis de Construire, 10 Déclarations Préalables et 9 Certificats d'Urbanisme.

Madame Beffara indique que dans le cadre du projet d'achèvement du lotissement des Fosses Rouges la SOPRIM et VTH attendent le rendez-vous chez le notaire pour les échanges de parcelles et que la SOPRIM devrait déposer le projet de lotissement avant la fin de l'année 2020. VTH prévoit pour sa part plusieurs logements locatifs.

Un courrier a été reçu de l'éducation nationale pour un programme visant à financer à hauteur de 1500€ des livres pour la bibliothèque de l'école.

Madame Beffara a participé à une réunion sur le thème de l'éolien animé par un Député membre d'une commission de travail à l'Assemblée Nationale. Ce sujet divise les élus de la Communauté de Communes.

La commune a participé à l'inauguration du nouveau Pôle Social à Loches qui regroupe tous les services à la population.

Le PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire est en cours de réflexion en corrélation avec l'approbation du SCOT. Compte tenu des délais il est proposé de reporter la mise en place du PLUI.

Madame Beffara indique que lors d'une réunion du personnel la commune a offert à une employée municipale un cadeau pour la naissance de sa fille.

Mme Beffara a participé à une réunion afin d'aider les équipes municipales à prendre en charge un enfant qui a des difficultés de sociabilisation.

Patrick Girault a réuni l'équipe des employés municipaux pour travailler sur le sujet de l'aménagement du rond-point du Café Brûlé. Par manque de temps il est possible que ces travaux soient confiés à une entreprise ce qui permettra également de bénéficier d'une garantie concernant les végétaux implantés.

Monsieur Girault s'est rendu à une réunion concernant l'aménagement de la RD943 organisée par les services du Département. Il indique que la nouvelle équipe municipale de Courçay a émis un avis défavorable au projet de 2 x 2 voies qui coupe leur commune en deux et isole deux hameaux.

Madame Chartier et Monsieur Girault ont participé à la remise des prix du fleurissement du val de l'Indre des Mairies et ponts fleuris et des différentes catégories ouvertes aux particuliers. Notre commune a obtenu le 5^{ème} prix des Mairies fleuries et le 3^{ème} pris exæquo avec Chambourg concernant les ponts fleuris. Il est décidé d'organiser une soirée de remise des prix pour les particuliers probablement en début d'année, date et programme restant à définir.

Olivier Verdonck fait le point de tous les achats en cours : rideaux pour l'école, la cuve de récupération d'eau pour l'atelier municipal les portes et volets du bâtiment du Pré Gelou.

Mr Georges Cattert a participé à la visite de la cuisine centrale de notre prestataire de livraison des repas cantine Convivio. Une nouvelle visite peut être envisagée si des conseillers le souhaitent.

Mme Giraud a assisté à la première commission intercommunale de travail sur la mobilité qui a été très longue de 18h à 22h, avec une intervention du Président et ensuite du rapporteur de l'étude. Sur la CCLST 94% des actifs prennent leur voiture pour aller travailler et donc un gros travail sur la mobilité reste à faire.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le 2 novembre 2020 à 20h.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux-heures-trente-minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 5 octobre 2020 comportant les délibérations :

72/2020 – Subventions (7.5) - **Demande de subvention de fonctionnement de la part de la SPA – Société Protectrice des Animaux**

73/2020 – Décisions budgétaires (7.1) - **Groupement de commande Voirie 2021**

74/2020 – Fonctionnement des assemblées (5.2) - **Commission Locale d'Action Sociale**

75/2020 – Décisions budgétaires (7.1) - **Remboursement de frais de route pour les employés municipaux**

76/2020 – Décisions budgétaires (7.1) - **Ouverture d'une opération d'investissement : Agencement du poste d'accueil**

77/2020 – Décisions budgétaires (7.1) - **Ouverture d'une opération d'investissement : Isolation Phonique de la Cantine**

78/2020 – Décisions budgétaires (7.1) - **Modifications de crédits**

79/2020 – Décisions budgétaires (7.1) - **Avis Chambre Régionale des Comptes**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Valérie POMMÉ		
Olivier VERDONCK		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Philippe DRUET		A donné procuration à Loïc BABARY
Éric GUILLAUME-TELL		A donné procuration à Olivier VERDONCK
Laurence MARCHAND HURALT		
Anne LE TIEC		
Aurélie ROY		
Carole GIRAUD		
Julien BOCHEREAU		

